

Commune de MARCELLUS**Séance du Conseil Municipal du 10 Février 2014**

Convocation du 3 février 2014

Présents : Derc Jean-Claude, Bertolo Christiane, Dio Bernard, Reynaud Bernard, Tressos Francis, Guyard Françoise, Pons Denis, Cucchi Max, Caubet Yannick, Mirambet Sébastien, Commeny Alain.

Absents : Loubet Nathalie, Daguerre Françoise, Gajac Sandrine.

Secrétaire de séance : Reynaud Bernard.

M. le Maire demande aux membres présents s'ils acceptent d'ajouter le dossier n° 10. Les membres acceptent à l'unanimité.

CR du 20.12.2013 : approuvé.

I - Dossier n° 1 : Délibération n° 1 : Convention avec les CDG 47 pour flux test pour passage au PES.

Dans le cadre de la dématérialisation des opérations de comptabilité publique, un nouveau protocole d'échanges de données informatisées entre la collectivité et le comptable (PES) doit être mis en place avant le 1^{er} Janvier 2015. Pour aider les collectivités le CDG 47 propose de réaliser les flux test à façon, de les déposer dans l'outil PESOS et de les soumettre aux correspondants de la DDFIP pour contrôle et validation, à travers une convention.

Le forfait de cette prestation est de 73 € par budget géré.

Le conseil municipal accepte de passer cette convention.

II - Dossier n° 2 : Délibération n° 2 : Convention avec le CDG 47 pour partenariat retraite des agents CNRACL et convention partenariat retraite pour les agents IRCANTEC.

La convention tripartite entre la commune le CDG47 et la Caisse des Dépôts et Consignations étant arrivée à son terme, le CDG 47 propose le renouvellement à travers deux conventions distinctes :

- une convention pour les agents CNRACL pour un coût de 190 € /an
- une convention pour les agents IRCANTEC pour un coût de 120 €/an

Il s'agit d'aider les collectivités dans la démarche d'information et de traitement des dossiers retraite des agents. La collectivité a le choix d'adhérer à l'une ou l'autre des conventions ou aucune. Ces conventions sont établies pour 3 ans (de 2014 à 2016).

Les membres présents acceptent de passer les deux conventions avec le CDG47.

III - Dossier n° 3 : Délibération n° 3 : Location du local pour multi services.

Suite à la précédente réunion, le conseil municipal accepte de passer un bail d'un an avec Mme Boulesteix pour la location du multi services, renouvelable. Le loyer est fixé à 50 euros mensuels.

IV - Dossier n° 4 : Délibération n° 4 : Tarif de rémunération des agents recenseurs.

Dans le cadre du recensement de la population, il convient de fixer la rémunération des deux agents recenseurs comme suit :

0,52 € brut par feuille de logement remplie, 0,99 € brut par bulletin individuel rempli, 0,52 € brut par bulletin étudiant, 0,52 € brut par feuille d'immeuble collectif, 4,99 € brut par bordereau de district, 19,89 € brut pour chaque séance de formation.

Ces barèmes sont établis par l'INSEE (ils ont été revalorisés pour 2014).

V - Dossier n° 5 : Devis installation d'une dalle béton pour recevoir un abribus.

Bernard Dio présente un devis établi par Casse Laurent. Cet abri bus sera installé en angle de celui existant « Au Bourg ». C'est un 15 places environ. Montant de la dalle: 1715 € H.T. soit 2058 € T.T.C.

Mme Bertolo demande s'il n'y a pas d'autres devis. Le Maire propose que d'autres devis soient en effet demandés ou de renégocier le devis de M. Casse, ce que le Maire s'engage à faire.

VI - Dossier n° 6 : Présentation d'un contrat d'avenir. Délibération n° 5.

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'un jeune est actuellement en contrat avec l'AIPIS. Il présente la possibilité d'établir un contrat d'avenir avec cette personne. Dans le cadre d'un contrat d'avenir, l'aide de l'Etat est de 75 % du smic brut. C'est un contrat de 3 ans à 35 heures. Un tuteur doit lui être attribué et il doit effectuer des formations en partenariat avec la mission locale.

Le conseil municipal accepte de créer un contrat d'avenir à compter du 3 Mars 2014 et délibère positivement dans ce sens.

VII - Dossier n° 7 : Entretien du stade.

Pour le drainage du stade deux entreprises ont été contactées. Nous attendons des devis sachant qu'une entreprise doit se rendre sur le terrain le 12 Février. M. le Maire demande si des élus peuvent assister à ce rendez-vous.

Concernant l'éclairage du stade, celui-ci n'est pas correct. Le SDEE 47 ayant compétence, il lui a été demandé d'effectuer les réglages.

VIII - Dossier n° 8 : Rapport annuel sur l'accessibilité de VGA.

M. le Maire présente le rapport pour l'année 2013. Ce rapport indique que la commune a effectué deux programmes d'accessibilité : l'un au stade allant vers les tribunes nouvelles, l'autre à l'entrée de l'église.

IX - Dossier n° 9 : Présentation de l'enquête publique du SCOT.

M. le Maire présente le dossier. Il est à la disposition de la population pour un an à la Mairie.

Mme Guyard demande : « les lots dans les lotissements sont ramenés à combien ? »

M. le Maire lui répond qu'ils seront de 800 à 1200 m² et que la carte communale devra être remplacée à l'avenir par un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

X - Dossier n° 10 : Délibération n° 6 : Remboursement SOFCAP.

M. le Maire présente un avoir de la SOFCAP, assurance du personnel, pour l'année 2013 d'un montant de 898,12 €.

Les membres acceptent cet avoir.

- Questions diverses :

M. le Maire présente plusieurs informations :

Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours :

Contribution de la commune pour 2014 : 25 880,54 € soit une augmentation de 0,70 % soit 32 ;27€/ habitants.

Chenil de Caubeyres : cotisation 2014 : 889,90 €

Agence postale : bilan 2013 : 16 619 équivalent au bilan de 2012.

Voirie des Joualles : A la dernière réunion du conseil il a été demandé le coût du transfert de cette voirie, si transfert à VGA. A savoir : $2\,946\text{ m}^2 \times 0,774\text{ €} = 2\,280,21\text{ €}$.

M. Cucchi demande combien il y a d'agents à la micro-crèche. M. le Maire lui répond 5 mais pas en permanence.

Transports : rapport de fréquentation de VGA de 2013 :

Marmande : 250 066 passagers soit + 12% ; Tonneins : 22 275 passagers soit + 10,4 % ; TAD : 43 718 passagers soit + 47,8 %.

Bernard Reynaud demande s'il était possible d'avoir un arrêt à « Campot ». M. le Maire répond que la commission transports de VGA ne souhaite pas installer de nouveaux arrêts. Seuls les arrêts non utilisés peuvent être transférés sur un autre point, les arrêts non utilisés sont supprimés.

- Syndicat des Eaux et Assainissement : rapport annuel 2013 :

Le rapport est distribué aux élus.

Pour information :

Prix de l'eau potable : 310,37 € pour 120 m³ ; pour l'assainissement : 336,71 € pour 120 m³.

Programmation des travaux pour 2014 sur la commune par le Syndicat :

Eau Potable : « Tisserant et Bartau » : 1^{ère} tranche : 55 000 € ; 2^{ème} tranche : 65 000 € pour renforcement de réseaux.

Assainissement : renouvellement des branchements à Buros en début de réseau (22 308,60 €) et dans le village 2^{ème} tranche sur renouvellement du réseau depuis l'église via la route de Curguet (environ 60 000 €).

Renouvellement de la cuve à Buros.

Etude de l'augmentation de la capacité de la station d'épuration du bourg.

Bernard Reynaud fait le rapporteur : sur la route de Lamoulière, des voitures roulent très vite.

Demande de pose de panneaux pour faire ralentir ou panneau pédagogique. M. le Maire lui répond que cette voirie est transférée à VGA et que nous devons transmettre cette observation à VGA.

- Courrier de Régine Boudon. Elle demande une augmentation de son nombre d'heures suite à la préparation des repas pour la micro-crèche. Elle souhaite passer au-delà des 28 heures. Le Maire répond qu'il va faire une étude et présenter une délibération au prochain conseil.

Le conseil est d'accord pour augmenter ses heures.

Bernard Dio présente des devis pour divers travaux d'étanchéité de toiture aux bâtiments communaux :

Logement (de M. Bresson) : dépose et repose de gouttières neuves : 549 € H.T., pose de tuyau de descente : 180 € H.T.

Multi-services : pose d'un joint de dilatation pour gouttières : 30 € H.T.

Au labo changement d'un velux : 975 € H.T.

Soit un total de 1 734 € H.T. soit 2 080,80 € T.T.C.

Etude d'un devis pour la mise en place d'une sono à la salle de quartier : 1649 € H.T. soit 1978,80 € T.T.C.

Mme Guyard demande la possibilité de faire participer le Club du Château.

M. le Maire a présenté le bilan financier 2013 du Club du Château.

M. Tressos demande pourquoi des travaux ont été effectués sur les chemins gravés.

M. le Maire lui répond que suite aux intempéries des administrés sont venus rapporter que sur les chemins gravés l'eau stagne et ne peut être évacuée par manque de saignées. Après visite avec un membre de la commission voirie, le Maire a fait effectuer ses travaux dans l'urgence par l'entreprise Sacriste. A l'avenir il faudra prévoir le re-profilage de ces chemins.

M. Tressos fait part de la réunion de la Joyeuse Pétanque de Marcellus et présente le bureau à savoir : Président : M. Schleich, Trésorier : M. Bresson, Secrétaire : Mme Bresson, Secrétaire adjointe : Mme Schleich.

Il indique qu'il n'y aura pas de compétitions officielles.

La séance est levée à 23 heures.

N° délibération	OBJET	N° page
1	Convention avec CDG47 pour flux test pour passage au PES	1
2	Conventions partenariat retraite agents CNRACL et IRCANTEC	1
3	Location multi services	1
4	Tarif de rémunération des agents recenseurs	1
5	Création d'un contrat d'avenir	2
6	Remboursement par la SOFCAP	2